EAU POTABLE

La Ville en direct

Ce qui était vrai il y a 25 ans ne l'est plus aujourd'hui. En décidant de quitter la gestion privée de l'eau et de créer une régie municipale, le Maire, René Couanau, et le conseil municipal, affichent leur volonté de maîtriser totalement ce service essentiel pour les Malouins. Une décision importante.

Le 25 février dernier, le Conseil municipal a décidé la création d'une régie municipale de distribution de l'eau. Pourquoi ce choix d'abandonner le principe de la délégation de service public ?

René Couanau : Tout simplement pour reprendre la main sur ce service essentiel pour la population, pour nous donner à la fois la maîtrise des opérations et la réactivité. Pourquoi maintenant ? Tout d'abord parce que notre délégation de service public, confiée à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO-Veolia), arrive à échéance en 2012… Il est donc temps de se prononcer. D'autre part, en 2014, le syndicat de Beaufort auprès duquel nous nous fournissons en eau potable devra renégocier son contrat de production et de distribution avec Veolia. En faisant le choix de l'indépendance, nous nous mettons en position de mieux négocier, d'être plus persuasifs, notamment en ce qui concerne le prix d'achat de l'eau. Par ailleurs, il nous faut envisager la réunification des réseaux malouins : la partie rurale (1200 foyers, desservis directement par le syndicat de Beaufort) et la partie urbaine (30 000 foyers, desservis par la ville). Malgré des aménagements, la relation entre le syndicat et la ville, à la fois membre et cliente de Beaufort, est complexe, il faut la clarifier. Ce qui suppose de longues négociations, qu'il n'est pas envisageable de mener d'ici 2012. Avec la régie, nous nous offrons le temps de la réflexion et la maîtrise des opérations.

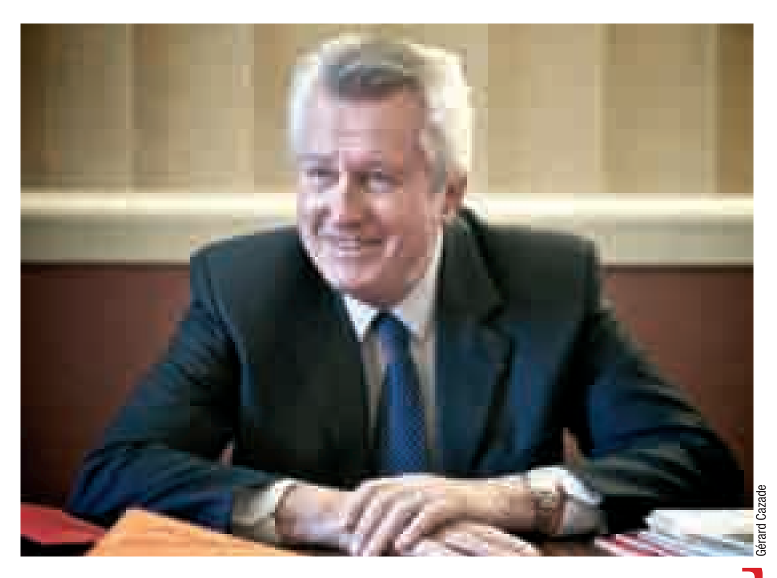
23 ans de délégation de service public ont-ils été salutaires pour la ville ?

René Couanau : L'intérêt d'une délégation est double. Quand une collectivité doit faire face à de lourds investissements, comme c'était notre cas il y a 25 ans, elle trouve en un délégataire un bon partenaire pour étaler ses charges. Par ailleurs, c'est un fait, les grandes sociétés telles que Veolia disposent de compétences plus aiguisées qu'une collectivité locale. Mais à Saint-Malo, les plus gros investissements pour l'eau potable sont achevés. Les chantiers qui nous incombent aujourd'hui sont des travaux d'entretien ou de renouvellement de canalisations. S'agissant des compétences, nous aurons tout le loisir de les acquérir, via des marchés de prestations ou d'expertise, qu'il s'agisse de technique, d'informatique ou de gestion de clientèle… Nous avons aussi l'obligation de proposer aux agents de Veolia consacrant plus de 50 % de leur temps à la ville d'intégrer cette future régie. 18 personnes* sont concernées. Nous devrons également recruter d'autres personnels qualifiés,





Saint-Malo s'approvisionne entre autres auprès du Syndicat de Beaufort, à Plerguer.



Gérard Cazade

René Couanau :
" la régie nous permettra de maîtriser l'évolution des prix".

un directeur de régie, des ingénieurs… Ces coûts de personnel ne seront pas des coûts supplémentaires, ils sont déjà intégrés dans la délégation. À nous de veiller à ce que les dépenses ne dérivent pas.

Vous souhaitez également inciter les deux syndicats à l'œuvre sur le pays malouin, celui de Beaufort et celui de la Côte d'Émeraude, à se regrouper…

René Couanau : Il serait souhaitable en effet que la production soit regroupée en un seul syndicat, nous pourrions obtenir un prix unique de production et donc un prix de vente en gros de l'eau intéressant. La nouvelle usine du Bois Joli, de l'autre côté de la Rance, produira de l'eau de qualité et pas trop chère. Elle complètera bien l'eau de Beaufort.

Le prix de l'eau va-t-il baisser ?

René Couanau : Seule la partie distribution potable sera prise en charge par la régie. L'assainissement, c'est-à-dire la collecte et le transfert des eaux usées à la station d'épuration, fait l'objet d'une délégation de service public qui elle arrivera à échéance en 2019. Ce poste n'est donc pas concerné. Concrètement, nous allons pouvoir agir sur 38 % du tarif, correspondant aux frais d'acheminement de l'eau potable. Nos efforts porteront sur la maîtrise du prix d'achat de l'eau, mais aussi sur une meilleure tarification. Aujourd'hui, le problème à Saint-Malo est que l'on ne peut pas distinguer les résidents secondaires des résidents principaux. Pour que les premiers contribuent aux efforts d'investissement, le forfait (l'abonnement) est élevé. Si l'on abaissait le montant de ce forfait, les résidents secondaires payeraient moins… mais cela coûterait plus cher aux habitants à l'année. En régie, nous pourrons examiner cette situation de près, et améliorer la situation… Nous allons également faire l'économie d'une prestation, la marge financière de l'entreprise. Ce qui est sûr, c'est que la régie va nous permettre de bien maîtriser l'évolution des prix, et qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau d'ici 2012, nous nous y sommes engagés.

Cette remunicipalisation du service de l'eau s'inscrit dans une stratégie plus globale…

René Couanau : Notre réflexion porte non seulement sur la distribution d'eau potable mais aussi sur la production, sur la pérennité de la ressource, sa qualité et la sécurité de l'approvisionnement. Nous voulons contribuer à limiter la consommation en eau potable, nous voulons diversifier les usages de l'eau en incitant par exemple les Malouins à mieux utiliser l'eau de pluie… Ces préoccupations sont présentes dans les contrats établis avec les sociétés spécialisées, mais nous souhaitons aller encore plus loin dans notre démarche environnementale, imposer nos choix d'élus au sein de commissions où sera représentée l'opposition. Avec la délégation, nous avons une responsabilité de contrôle. En régie, nous aurons une responsabilité d'action et une obligation de résultat. C'est un beau challenge !

Prochaines étapes ?

René Couanau : Nous allons au cours des prochains mois définir la forme juridique de la régie, mettre en place les moyens techniques et humains, dégager les budgets, lister les marchés de prestations ou d'expertise qui compléteront nos compétences, lancer une discussion sur la tarification au sein du conseil municipal… Il va aussi nous falloir déterminer les conditions dans lesquelles le contrat actuel va prendre fin. Nous devons en effet assurer la continuité du service public, en termes de distribution et de facturation. ■

* 18 équivalents temps plein



L'amélioration du réseau malouin nécessite une attention constante et des travaux réguliers.

PRIX DE L'EAU ➔ ➔ ➔

Facture mode d'emploi...

Sur vos factures, le prix de l'eau comporte trois parties principales. Explications...

1/ Production et distribution

(38 % de la facture)

Cette partie de la facture prend en compte le captage, le traitement, le contrôle de la qualité, la livraison de l'eau, la construction et le fonctionnement des usines d'eau potable, l'entretien des réseaux et la gestion des relations avec la clientèle (relevé de compteur, facturation, information).

Saint-Malo est une cité balnéaire et non une ville thermale. Elle n'a pas de lieu de production. Nous achetons donc l'eau de l'étang de Beaufort, à Plerguer et, en complément, au barrage de l'Arguenon près de Plancoët. De la source aux robinets malouins, l'eau doit parcourir de 20 à 40 km. En outre, l'été, nous faisons fonctionner l'usine de Saint-Ideuc. Saint-Malo possède enfin 300 km de canalisation rien que pour l'eau potable, des canalisations qu'il faut remplacer régulièrement.

Pour une consommation de 120 m³

Référence INSEE

Eau potable 38 %

Collecte et traitement des eaux usées 49 %

Taxes et redevances 13 %



2/ Collecte et traitement des eaux usées

(49 % de la facture)

Ce volet couvre l'évacuation des eaux usées dans les réseaux spécifiques et leur dépollution dans les usines d'assainissement, avant leur rejet dans le milieu naturel.

Avant de rejeter les eaux usées, il est indispensable de les purifier. C'est pourquoi Saint-Malo s'est équipé, en 1995, d'une station d'épuration exemplaire ainsi que de nombreux ouvrages de régulation indispensables. Dans notre ville, 307 km de collecteurs canalisent les eaux usées.

450 hectares de la superficie de Saint-Malo se trouvent en dessous du niveau de la mer. Près de 20 000 Malouins résident dans ces zones (principalement Rocabey, La Découverte, le Clos Cadot). Il a fallu investir, et la Mairie continue de le faire, pour éviter les inondations.

3/ Taxes et redevances

(13 % de la facture)

Cette partie comprend :
la redevance "lutte contre la pollution" versée à l'Agence de l'eau qui aide les collectivités à financer leurs investissements, la taxe versée aux syndicats de production, la TVA au taux réduit de 5,5% reversée à l'État, la modernisation des réseaux, la préservation des ressources en eau. ■

ABONNEMENT Ce qu'il faut savoir...

À Saint-Malo, l'abonnement ou "forfait" a dû être fixé à un niveau élevé par souci d'équité. Il est en effet normal et juste que tous, même ceux qui résident peu de temps dans l'année à Saint-Malo, participent comme les autres habitants à ces dépenses collectives.